

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 01/10/2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000.00 € : % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3.500.00 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001.00 € et 150 000.00 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001.00 € et 250 000.00 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001.00 € et 400 000.00 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001.00 € et 600 000.00 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 600 001.00 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Avis de valeur : 250.00 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société jacques hazemann immobilier , SARL au capital de 7 622.45 € € - Siège social : 7 rue de la Grande Chavotte 57070 METZ - RCS METZ n° 418 649 034 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 5701 2018 000 030 644 délivrée par tribunal d'instance de METZ

Garant : GALIAN , 89 rue de la Boétie 75008 PARIS